



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

0 3 NOV. 2025

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS; M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-107**

Domaine : 5.7 - Intercommunalité

OBJET : Sentiers de randonnée de Quillan : Modification du sentier du Roc de Bitrague et du sentier de l'amour vert. PDIPR/CCPA.

Vu la délibération n° MA-DEL-2017-117 relative aux sentiers de randonnée de Quillan ;

Vu la délibération n°MA-DEL-2017-055 relative à l'inscription du sentier Saint Antoine ;

Considérant la demande formulée par la CCPA et compte tenu de l'initiative de la commune et de l'association « des amis du cirque de Quillan » qui ont développé un important réseau d'itinéraires locaux (17 sentiers), de leurs efforts de panneautage, balisage et d'entretien, une répartition cohérente du travail s'impose avec la CCPA. Le principal écueil est le « double balisage » d'un sentier similaire ou empruntant des mêmes tronçons. A ce titre, notre demande intervient sur la base des constats suivants :

- **Pic de Bitrague** : l'itinéraire intercommunal n'est constitué que d'un aller-retour au pic. Le tracé du sentier quillanais du même nom réalise une boucle. Il est plus intéressant et ne nécessite pas de compliquer le balisage par notre aller-retour. La gestion revient donc à l'association.

La délibération de retrait portera non sur la portion de GR367 mais sur le pic, soit la parcelle 0259

Le site met d'ailleurs en avant la version communale :
<https://www.rando-pyreneesaudois.com/sentiers-pyrenees-audoises/tous-les-sentiers/50-pic-de-bitrague/>

- **Sentier de l'Amour vert** : il est également repris par l'association et ne nécessite pas que la CCPA « surbalise » de son côté.

La délibération de retrait portera sur la route de Cancilla, les parcelles 157-158 (vers passerelle sur l'Aude) et le sentier traversant la parcelle 0169 depuis le centre de séjour de la Forge (parcelle 228).

Considérant qu'il convient de procéder au retrait des parcelles inscrites sur la cartographie ci-jointe ;

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le retrait des parcelles du PDIPR.
2. De notifier la présente à M. Le Président de la CCPA.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

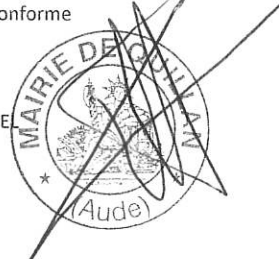
La Secrétaire de séance,



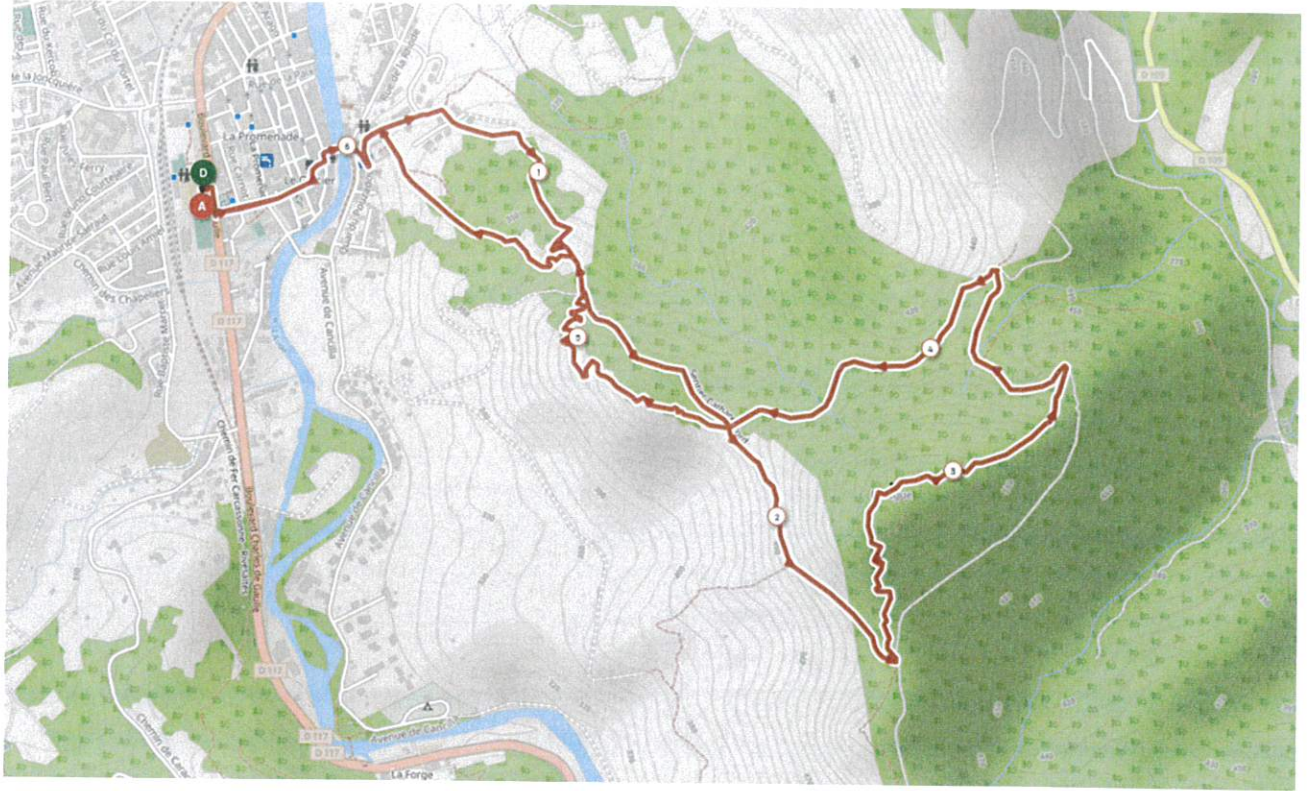
Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

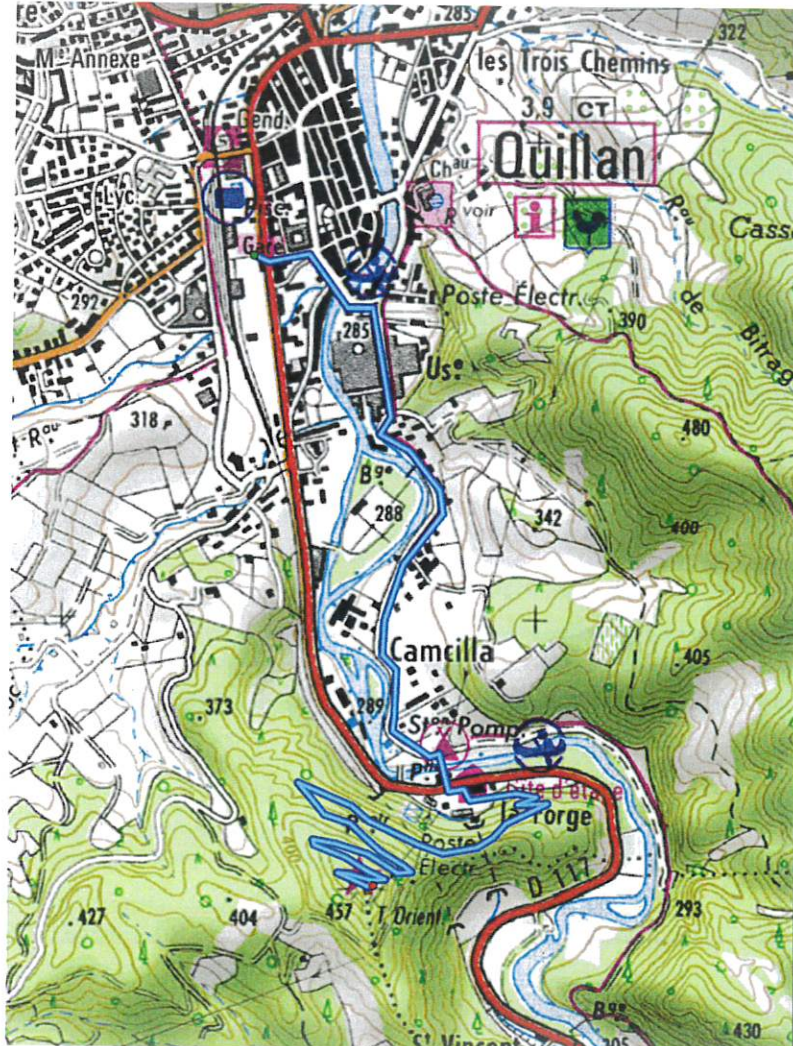
M. Pierre CASTE



PIC DE BITRAGUE



SENTIER DE L'AMOUR VERT



2025-107**Identifiant FAST :** ASCL_2_2025-11-03T10-47-23.00 (MI264990168)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-107-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Sentiers de randonnée de Quillan : Modification du sentier du Roc de Bitrague et du sentier de l'amour vert. PDIPR/CCPA**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité
5.7.1. Intercommunalité**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2025-107.PDF](#)**Préparé**

Date 03/11/25 à 10:47

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 03/11/25 à 10:47

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 03/11/25 à 10:52